## *2.a – Les autres métairies visitées en 1547.*

### Les Ruaudins.

André Prudhomme[1] en fait la métairie du parc la plus anciennement attestée :
« *La Rue aux Daims,* autrefois paroisse d'Huisseau, était jadis un fief. Il appartenait en 1252 à Mallemouche et en 1380 à Jean de Courbenton[2]. La déclaration d'hommage de Jacques de Choux figure dans les actes de François 1[er] à la date du 14 décembre 1521[3]. Les lettres patentes du 28 décembre 1526 furent rédigées à « Riaudin .

Le fief qui en dépendait relevait du comté de Blois et avait été acquis des Beauvilliers et incorporé au domaine avant la formation du parc[4]. »[5]

En 1547, les envoyés d'Henri II, dont la mission était de dresser un état[6] du Parc, commencent leur visite par ce lieu, et plus précisément par les Petits Ruaudins.

« En l'autre mestairie dudict **Petit Ryauldun** où demoure *Raoullin Vacher,* avons trouvé la femme dudict vacher à laquelle avons demandé qui avoit mys sond[ict] mary en ladicte mestairye ; laquelle nous a faict response que s'estoit le *cappitaine de Chambort* et le *prieur de Boullongne,* son frère. Ils font quelque somme de deniers que autrement n'a sceu dire avoir ; et avons trouvé deux vaches audict lieu que ladicte femme dudict *Gobin* nous a dict l'une luy appartenir et l'autre la tiennent à moictyé d'une nommée *La Chailloue* de La Chaussée .

Et dudict Petit Ryauldin, passant par les boys dudict Ryaudin avons trouvé deux beufs que l'on dict appartenir à *Pierre Godard,* garde dudict parc, et deux vaches, ung petit veau que l'on dict appartenir à *Raoullin Vacher* demourant audict lieu de Ryauldun. Sommes transportez **au lieu et maison seigneurial de Ryauldun** que avons trouvé bien basty et réparé de nouvel, tant de maisons que autres aysances, et presques tout à neuf, et que audict lieu est convenable y mectre et asseoir une bonne mestairye ; et prendre pour icelle les terres de l'autre mestairye qui avoit esté parcydavant assise audict **Petit Ryauldun** parce qu'elle est démolie. Et audict lieu, on avois trouvé ung nommé *Anthoine Chapelle,* maçon besongnant audict lieu pour la réparacion d'icelluy lieu ; auquel avons demandé qui s'estoit, qui luy faisoit réparer icelluy lieu, a la requeste de qui il y besongnoit ; qui nous a dict qu'il y besongnoit à la requeste du commys du recepveur ordinaire du dommaine du conte de Bloys présent qui ainsi le confesse et qu'il avoit chargé de la f[air]e réparer par le seigneur de *Villegomblain,* cappitaine de Chambort. »

---

[1] Prudhomme, *op. cit.*, p. 137.
[2] A. D. L.-et-Ch., G 986 ; B.N. fr. 5980, A.N. Q[1] 467.
[3] Actes de François 1[er], *Revue de Loir-et-Cher*, décembre 1900.
[4] La terre de Ruaudin appartenait au XIII[e] siècle aux Malmouche (B. N. fr. 5980 ; A. N. Q[1] 467) ; au XIV[e], aux Courbenton. A. N. Z[2] 310 f[os] 105, 109. — Bibl. de Blois. Joursanvault. 709. — Philiberte de Beauvilliers en fit hommage le 9 décembre 1509. P. Anselme. IV. 728, 733.
[5] Croy, *op.cit.*, p. 171, Paris 1894.
[6] A. N. Q[1] 463.

Description relativement précise du lieu et des gens, qui met en regard les vilains dont la pauvreté est patente, et les puissants, capitaine de Chambord et ses lieutenants, ainsi que le prieur de Boulogne.

Le plan de 1600 mentionne « les Rues aux Daims ».

La table des noms[7] de 1676 – 1727 consacre deux numéros de son inventaire :

- 50 : les garennes du Rû aux dains, 1 arpent de futaye de 20 ans, 7 à 8 arp. de jeunes,
- 51 : les Rû aux dains.

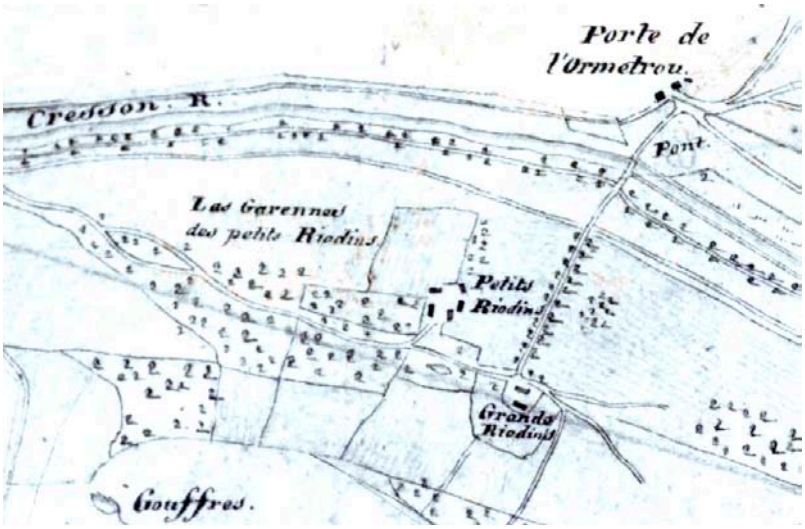


Fig. 18 : Plan de 1745. Les Ruaudins.

Le plan de 1745 note :

- Les Garennes des Petits Riodins,
- Les Petits Riodins, plaçant 5 bâtiments sur la carte,
- Les Grands Riodins, avec 2 bâtiments.

Pour mémoire, la carte de Cassini (vers 1755) est muette quant à ce toponyme.

Le plan de 1787 confirme deux bâtiments entourés de pâtures. Il n'est plus question des Petits Ruaudins.

Un état des fermes de 1790[8] observe : « dans la régie[9] ; service d'entrepôt ; en très bon état ».

L'état du 8 octobre 1791 indique 108 arpens de terres, 12 arpens de prés, 1 en jardin, avec un revenu présumé de 672 livres. Il y a 10 bœufs, 8 vaches, 4 chevaux.

La description du lieu précise : « Maison, deux granges et trois écuries, le tout en bon état ; les terres en onze pièces aux environs de la maison. Les prés commenceront depuis le

[7] A. N. $Q^1$ 302.

[8] A.D. L.-et-Ch., Q 1705, sans date. Daté par comparaison des dates d'occupation des métairies par les fermiers cités.

[9] Voir 4ème partie, *Les autres métairies identifiées.*

pont de l'Ormetrou, du côté du midi[10], et toujours en continuant du côté de la porte de la Chaussée, jusqu'à ce que ces 12 arpens soient complétés ».

Les commentaires indiquent qu'il s'agit d'une nième réorganisation, ici, post révolutionnaire.

L'état des baux[11] (fermes et maisons) de 1786 à 1791 indique François Chapeau, fermier à partir du 1 novembre 1791. Il est également meunier à Huisseau.

1792 : « Les engrais qu'ont produit les chevaux qui ont été parqués dans les terres pendant huit ans en ont amélioré le sol[12] ».

L'état des fermes[13] de 1800 indique que le citoyen Chapeau[14] en est fermier. Il précise en outre :

« Tous les bâtiments qui composent cette métairie consistent en deux chambres à feu, four, plusieurs écuries, une grande grange, une bergerie, le toit à porcs, trois écuries ambulantes construites en planches.

Ces bâtiments sont construits en bonne maçonnerie, pour la plus grande partie depuis 1785 ; excepté les écuries ambulantes qui y ont été transportées.

Les réparations consistent en recherche en couverture en thuile et en réparations des écuries ambulantes, pour 100 f.

Au pignon du bâtiment du côté d'aval sont trois écuries portatives ou ambulantes, construites en planches et jointes ensemble avec des boulons et clavettes ; ces écuries tombent en ruine faute de réparations. Elles servent maintenant d'étables davantage. J'observe qu'on pourrait les vendre aux fermiers ».

Des réparations[15] sont adjugées en 1801 :

Grands Ruaudins : construction d'un four dont la motte sera en dehors du mur de basse-goutte du côté de galerne, et sera placé dans la chambre froide, à côté de l'écurie ; cette construction occasionnera celle d'une cheminée ; l'emplacement actuel du four, au pignon du levant du bâtiment du fermier, motte en dehors, rendait trop étroite l'entrée des voitures qui démolissaient la motte.

Fig. 19 : 1819, cadastre napoléonien ; des bâtiments sont encore relevés tant au Petit qu'au Grand Ruaudin.

[10] Il faut comprendre du côté du midi du pont.
[11] A. D. L.-et-Ch., Q 1707.
[12] A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; avis de la municipalité du 7 novembre 1792.
[13] A. D. L.-et-Ch., Q 1705.
[14] François Chapeau. A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 27 floréal an II (16/05/1794).
[15] A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

Petits Ruaudins : rétablissement des grandes portes ; enduits en recherche aux murs, intérieur et extérieur ; couverture : repiquage sur lattis neuf, avec tuiles au tiers ; l'entrepreneur fournira tous les matériaux, fera place nette, et les bâtiments en état d'être habités.

L'administration de la 15e Cohorte (1806) prévoit de conserver l'exploitation des Ruaudins telle quelle.

En may 1815, Marie, qui fait fonction de régisseur, se livre à un recensement des troupeaux de moutons mérinos. Il compte[16] 256 brebis et 18 agneaux à la bergerie des Rues aux daims.

Le procès verbal Lault de 1817 détaille[17] pour les « Rüeaudains » :

une chambre principale d'habitation, en bon état, dans laquelle se trouve un potager[18],
une chambre froide,
une autre petite pièce froide,
une autre chambre froide,
un cellier,
un petit corridor ouvrant sur une laiterie,
l'écurie aux chevaux,
une autre écurie,
la vacherie,
une grange de cinq fermes,
un hangar couvert de paille,
une grande bergerie, avec une chambre de berger,
une autre petite bergerie au bout d'icelle,
un toit à porc, une petite chambre servant de fournil,
deux autres toits à porcs,
la cour pavée à deux mètres de large au long des bâtiments,
trois jardins.

Etonnant document qui parle d'abondance, il y a moins de deux cents ans. Alors que tout cela se résume à quelques pierres et tuiles cassées, aujourd'hui.

En 1831, la suppression ne semble pas acquise. En témoigne une facture de serrurerie : « avoir fourni 4 forts gonds, scellés en pierre dure, pour la petite porte de la grange, la dépose de 4 pentures, les réparer et frotter, la fourniture de clous rivés ; avoir scellé 2 arcboutants en pierre dure… », par Ribriou, serrurier à Blois.

Fig. 20 : Les Ruaudins.

Prudhomme[19] signale que la disparition de la Rue aux Daims, programmée en 1810, n'aura lieu qu'en 1840.

[16] A.D. L.-et-Ch., 37 Q Forêts 28.
[17] *Op. cit.* ; détaille jusqu'au type de serrure.
[18] Fourneau de cuisine. Bescherelle, *Dictionnaire National*, 1871.

Les travaux de démolition[20] s'étendront sur plusieurs années.

du 20/02 au 02/06/1838 : « avoir démoli la bergerie et avoir trié la pierre et le mortier… »,

en 1838, encore, « démolition des bâtiments et descendre la tuile et toutes les charpentes »,

en 1839, « démolition des vieux bâtiments et des fondations des bergeries neuves ; du bâtiment restant de la ferme ; des restes de la bergerie et du fournil »,

en 1840, du 08/04 au 09/09, « démolition d'une partie des Rue aux daims »,

Les démolitions faites en ce lieu « dans le courant de l'exercice 1841 » sont évaluées à « 395 mètres cubes de maçonnerie démolie » soit « à 55 centimes le mètre » une valeur de « 217, 25 francs ».

| | | | |
|---|---|---|---|
| Petits Ruaudins | Mi207/1 | 536,405 | 2290.33 |
| | Mi207/2 | 536.45 | 2290.34 |
| | Mi210/2 | 536.455 | 2290.29 |

De ces trois sites, le plus documenté est 207/1 : épandage de pierres, tuiles, poterie, de 30 m de diamètre, avec, au centre, une partie plus dense, rehaussée de 0,2 m.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Grands Ruaudins | Mi210/1 | 536.7 | 2290.27 |
| | Mi211/1 | 536.745 | 2290.25 |
| | Mi211/2 | 536.77 | 2290.26 |

Le plus documenté est 211/2.

[19] *Op. cit.*, p. 151.

[20] A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).

## Le Périou.

Dans la moitié nord du parc de Chambord, au nord immédiat de l'Etang du Périou, se trouve un site composite qui se détaille ainsi :

- au nord, une plate-forme fossoyée, de quatre-vingt cinq mètres nord-sud sur soixante-dix mètres, exhaussée d'environ un mètre trente ; elle supporte au centre une concentration circulaire abondante de pierres et tuiles à crochet, de tessons en moindre quantité, de dix-huit mètres de diamètre ; l'épandage, quoique peu abondant, s'étend à toute la plate-forme ; le fossé a été recreusé, rejetant vers l'extérieur d'importantes levées de terre, déplaçant ainsi des tessons primitivement enfouis dans le fossé ; au point bas du bief sud, un autre fossé a été ouvert pour évacuer les eaux vers une mare en contrebas.

- au sud, à cent trente mètres, une mare de trente mètres sur quarante, également recreusée, et qui ne livre apparemment aucun matériel.

La mémoire des forestiers n'est pas en mesure de donner la date des travaux. Toutefois, une comparaison des relevés de terrain avec le plan du Ministère de l'Agriculture de 1970 montre :

- une plate-forme dont le fossé nord est comblé, sans fossé de dérivation vers la mare ;

- une mare sud, alimentée par un fossé est-ouest issu de deux sources situées dans l'est de la parcelle 90[21].

Les travaux de recreusement des fossés, de mise en communication avec la mare, devraient donc avoir eu lieu aux alentours de l'année 1970.

Il est à noter que le plan de 1787[22] affiche clairement (sans le nommer) ce site (plate forme et mare) et le situe à l'intérieur du bois du Périou, non loin de sa lisière ouest. Un examen attentif de ce plan montre qu'une communication existait alors entre l'angle sud-ouest du fossé de la plate-forme et l'angle nord-ouest de la mare.

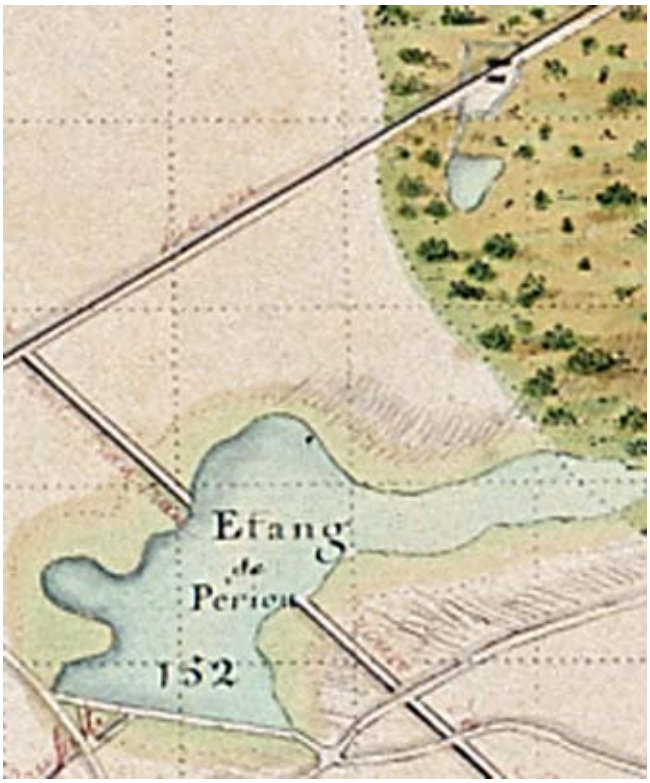


Fig. 21 : Plan Polignac de 1787 : La plate-forme et la mare, au nord de l'étang du Périou. La route, qui traverse la plate-forme, n'a jamais été construite.

[21] Cf. fig.18.
[22] Magiorani, Chambord : un plan de 1787, *sur http://www.archeoforet.org*, et *DFS 2004*.

Fig.22 : Le Périou ; fossé nord.

Le décompte des tessons (voir dessins) s'établit ainsi :

1 grès du Beauvaisis (fond de coupelle)

1 grès brun rouge

3 fragments d'anse cannelée

dont une de coquemar[23] à lèvre éversée

1 fragment d'anse

1 fragment de lèvre de coquemar (éversée)

3 fragments de coquemar à col droit

1 fragment de coupelle en céramique commune

1 fond (lèche frite ?)

1 fond

+ 17 tessons de céramique commune

1 bord de grand plat (XVIe ou postérieur)

2 bords de cuvier

1 fragment de tuile à rebord

2 fragments de tuile demi-ronde

1 col gallo-romain

Ce décompte assez homogène conduit à la datation suivante : au moins deuxième moitié du XVe siècle - XVIe siècle.

Fig. 23 : Plan du site.

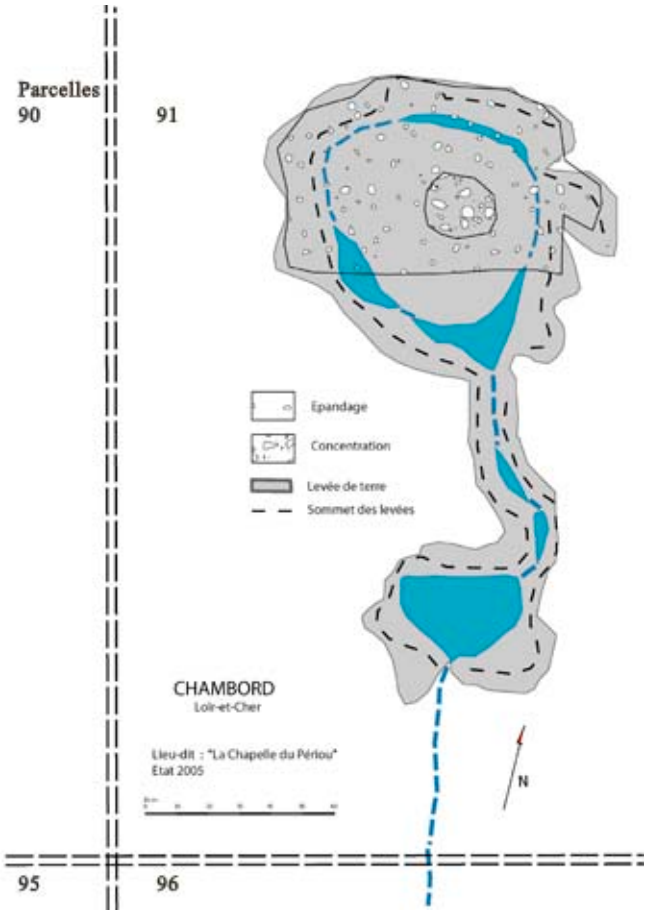


[23] Pot à cuire.

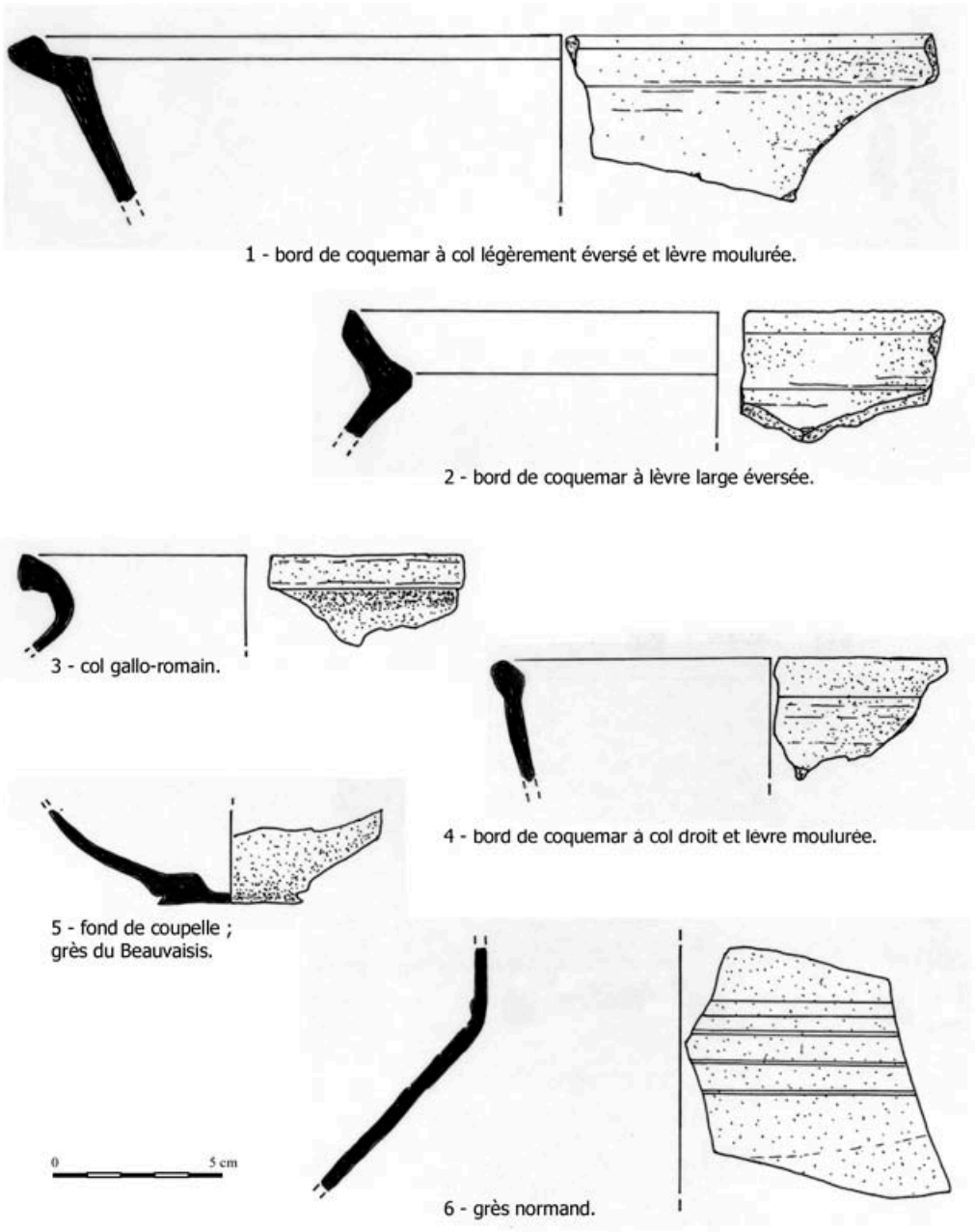


Fig. 24 : Quelques céramiques trouvées en surface. Sauf 3, ensemble du XVIe siècle.

Le n° 5 était un pot à beurre vendu avec le contenu, ancêtre de nos emballages modernes.

Identification et datation : Viviane Aubourg & Didier Josset.

Fig. 25 : Le Périou, dans son contexte actuel.

Prudhomme table sur une existence du lieu avant 1433 : « *Jean de Joudoigne, médecin du roi et de la duchesse d'Orléans, acheta le Périou (anciennement de la paroisse de Thoury) à Dlle Le Voingt, femme de Pierre Bellon, en 1433* »[24].

Fig. 26 : L'amas au centre de la plate-forme.

Le texte de 1547 semble être le plus récent.

« Le Perriou qui est bien basty et grange neufve, ou l'on peult faire une bonne mestairye et y sera bien assise ; et audict lieu avons trouvé la femme de Léonard Le Tailleux qui a dict, son mary et elle, y estre demourans de par le cappitaine[25] de Chambort et ne font aucune ferme[26] dudict lieu, au moings qu'elle sache ; et ont quatre vaches seullement ; et a son mary faict labourer ceste année vingt septrées[27] de terre ».

On voit qu'en 1547 la vocation du lieu était purement agricole et que les avis étaient de poursuivre dans ce sens.

Le Perriou en tant que métairie n'est jamais cité sur aucune carte, à ma connaissance, pas même sur le plan de 1600. Toutefois, la « Table[28] des noms compris dans le parc de Chambort, faite en 1676 et réformée en 1727 », indique en numéro 17 : « Le Perriou. Maison ruinée qui n'est plus » et en numéro 16 : « Remise ou faisandrie du Perriou qui n'est plus ».

L'ancienne métairie devait donc figurer sur le plan correspondant, aujourd'hui disparu.

---

[24] Bibl. de Blois, *Joursanvault*, XVII, 125.

[25] Créée à la fin du règne de François 1[er], la capitainerie de Chambord avait pour objectif « *la garde et conservation des boys et buissons, bestes rousses et noires d'icelui parc pour notre plaisir et passe temps en faict de chasse* ». A. Prudhomme, *op. cit.*, p 138.

[26] Ils ne paient aucun loyer en argent.

[27] Un mémoire judiciaire du présidial de Poitiers de 1728 dit expressément : « la mesure des terres suit et dépend de celle du blé puisqu'une boisselée est ce qui s'ensemence d'un boisseau de blé ».
La mine de Blois contenait 4 boisseaux ; la minée était donc la surface qui s'ensemençait d'une mine.
A Bracieux, le boisseau pesait en principe 15 livres ; le setier contenait 12 boisseaux d'où la septerée.
Douze setiers font un muid, ce qui définit la mouée. Bernard Edeine, *La Sologne*, t. 1, p.56. Mouton, 1974.

[28] A.N., Q1 302, p. 1.

Lieu connu donc, mais affublé aujourd'hui du toponyme « La Chapelle du Périou ».

Ce nom de lieu-dit n'apparaît que sur les plans modernes. Sur la liste des « lieux et climats » du plan de 1913, on trouve en numéro 12 « Chapelle de Maurepas », en numéro 13 « Chapelle du Périou » et en numéro 14 « Le Périou » .

Ce plan, dressé par A. Florent arpenteur- géomètre, sous la direction du comte de Traversay gouverneur du domaine de Chambord, substitue au couple existant *« Maurepas – Chapelle de Maurepas »* le couple erroné *« Périou – Chapelle du Périou »*.

La métairie de Maurepas n'est plus représentée, mais deux chapelles auraient coexisté en pleine forêt à quelques centaines de mètres l'une de l'autre. Il faut voir dans cette erreur l'origine d'un nom de climat repris depuis sur le cadastre, sur le plan du parc de 1970 (ministère de l'agriculture), mais pas sur la carte I.G.N.

Cette idée d'une chapelle au Périou est aujourd'hui bien ancrée dans l'esprit des gens du parc, idée entretenue probablement par l'existence de cette plate-forme et par l'abondance des restes.

En conclusion :

Il n'y a jamais eu de chapelle au Périou, seulement une métairie pendant une période s'étendant au minimum du XVe au XVIe siècles.

Seule la confusion Maurepas / Periou de 1913 peut expliquer le toponyme actuel.

Le document Lault (1817) introduit une part de doute sur le devenir de cette métairie dont il donne une description très abondante. L'examen des terres interpelle car elles se situent, par leur voisinage, plus à l'est que le Périou. Le coup de grâce est donné par la description d'une pièce de terre labourable appelée la pièce des murs, joignant, du midi et levant, aux murs[29] du parc. Enfin, cette belle énumération se conclut de la façon suivante : « qui sont toutes les dépendances de la dite ferme du Pinay, ainsi que nous l'a déclaré et affirmé le sieur Cormier, fermier du dit lieu ».

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le Périou | PF091/1 | 540.15 | 2293.38 |

[29] Le Périou en est à trois kilomètres.

## La Piverie.

Fig. 27 : Plan de 1600 : La Piverie.

André Prudhomme[30] fait remonter le nom à la famille Pivart qui en aurait été propriétaire vers 1352.

Les bâtiments semblent avoir connu des fortunes diverses, comme en témoignent le texte de 1547 :

« Nous sommes pareillement transportez au lieu et mestairie de **La Pyverye** ou y a troys maisons ruynées et démolyes ; es quelles ne demoure personne.

Aussi y a grande quantité de terres qui furent ensemencées en l'année passée, par l'inspection[31] des chaulmes qui sont encores en icelles. »

Le plan de 1600 connaît « La Puiverie », la table des noms de 1676 – 1727 « la Pyverie, mestairie », celui de 1745 la passe sous silence, celui de 1787 « La Piverie », celui de 1810 « La Piverie, métairie », ainsi que celui de 1824. Le plan de 1913 signale une « faisanderie de la Piverie ».

Aucun fermage n'a été encaissé[32] en 1788 et 1789.

L'état de 1791 décompte : « maison, petite grange et écurie ; les terres sont de 20 arpents au tour de la maison, compris la petite fesandrie. Et le restant au tennement du Bournigal[33]. Il y a 6 bœufs, 4 vaches, 3 chevaux. Il faudra y tenir 100 bêtes à laine. Revenu présumé : 300 livres.

1792 : « La ferme peut, par sa situation supporter 250 bêtes à laine, même plus, … en observant qu'il convient faire construire une bergerie, ou donner au fermier la facilité de construire des loges[34] ».

L'état[35] de 1800 indique que le fermier est le citoyen Jolly, fermier de la Régie, (voir 4ème partie), en place depuis au moins le 1er novembre 1791[36]. Il précise :

« Ces bâtiments consistent en deux corps de logis, séparré l'un de l'autre par une cour vague, dont les basses gouttes de ces bâtiments regardent le levant et le couchant. Celuy du côté du couchant compose de deux chambres à feu dont une sert d'étable, un four. L'autre du côté du levant forme deux pièces servant de grange et d'étable.

Construits en maçonnerie et couverts en thuile.

Les réparations annoncées au devis de 1792 montent à la somme de 231 francs. Elles se trouvent au moment de la dernière reconnaissance à 269 f 50 c.

---

[30] *Op. cit.*, p. 137.
[31] Ainsi que le révèle l'inspection…
[32] Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.
[33] Autre métairie ou bergerie contemporaine.
[34] A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; avis de la municipalité du 7 novembre 1792.
[35] A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 2 novembre 1800.
[36] Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

Ces bâtiments depuis que le citoyen Jolly en jouit, il n'y a rien qu'un Bourdage[37] avec quelques vachers. Anciennement ces bâtiments n'étaient que des locatures aux quelles on avait attaché quelques petites parties de terre et jardin.

Silvain Dalon est fermier[38] à partir du 1er novembre 1800.

Des réparations sont entreprises en 1805[39]

Le document Lault de 1817, toujours aussi prolixe, inventorie :

La Piverie, où nous avons trouvé le sieur Chapeau, fermier,

une chambre à feu avec son four à cuire pain, un potager à deux fourneaux,
une chambre froide,
une autre chambre à feu
un cabinet,
trois greniers sur les bâtiments, chargés en terre,
un toit à porcs, sur lequel est un poulailler,
une écurie aux chevaux,
une vacherie, une grange,
un logereau couvert et entouré de bruyères.

Fig. 28 : 1819, cadastre napoléonien ; il v a encore des bâtiments.

L'activité agricole[40] aurait cessé en 1831.

En 1831, cependant, il est noté que 12 journées furent employées à « abattre et écarrir une quantité de bois [de charpente] tant pour la ferme de la Piverie … ». Les écuries furent démolies du 24 au 27/09/1836.

Elle était une faisanderie importante dans les années 1960 ; aujourd'hui, maison clôturée, habitée.

| | | | |
|---|---|---|---|
| La Piverie | Mi162/1 | 538.66 | 2291.49 |

[37] Possible nom propre.
[38] A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès-verbal d'adjudications des biens nationaux dépendant du domaine de Chambord, daté du 9 vendémiaire an 9, soit du 1er octobre 1800.
[39] A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.
[40] Prudhomme, o*p. cit.*, p. 162.

## La Bretache.

Le roi acquit[41] la Bretache (paroisse de St Dyé) par échange du 30 octobre 1540.

Le texte de 1547 éclaire sur l'état du lieu :

« Au lieu de **La Bretasche** n'y demoure personne et est ruynée ; a esté porté le plancher de lad[icte] maison au lieu de La Gabillière, ainsy qu'il nous a esté rapporté ; et aussi que les terres dudict lieu ont esté parcydavant faictes par *Mathurin Chavron* et *Loys Guerin* qui en ont payé huit livres tournoys de ferme ; et de présent, ne sont labourées. »

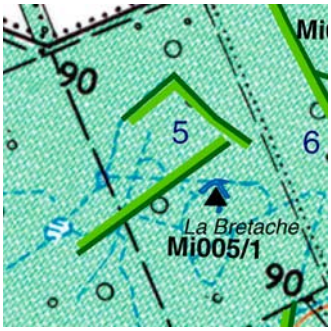

Fig. 29 : La Bretache.

Et le rédacteur, citant la métairie de La Hannetière ajoute : « et audict lieu l'on peult faire une bonne mestairye et y adjouster des terres de La Bretasche et de la mestairye de La Mothe ».

La Bretache n'apparaît sur aucun plan, sauf sur le plan de 1913, avec une situation convenable et sur celui de 1970, en tant que nom de climat.

La carte ci-contre confirme le ressenti sur le terrain. Comme le Périou, la Bretache était sise sur une plate-forme (contour ressemblant à une carte d'Afrique). Les anciens fossés, en partie comblés, encore en eau au nord du site, circonscrivent l'emplacement des restes : grosses pierres et tuiles à crochet, à l'entrée de la partie en eau du fossé, et à cheval sur celui-ci.

La table des noms[42] indique : « vieille masure qui n'est plus ».

L'identification des restes fut facilitée par le petit nombre d'établissements dans ce secteur. Le terrain est difficile.

| | | | |
|---|---|---|---|
| La Bretache | Mi005/1 | 540.35 | 2294.255 |

Prudhomme avance une suppression de la ferme avant 1792. Bien que le site ne délivre aucun tesson de poterie, il semble que cette suppression, au vu de l'état en 1547, des l'absence de référence sur aucun plan ancien, ait dû intervenir fin XVIe, XVIIe siècle.

[41] A. D. L.-et-Ch., Q 541, cité par A. Prudhomme, o*p. cit.*, p. 137.
[42] A.N. $Q^1$ 302, *Table des noms compris dans le plan du Parc de Chambort faite en 1676 et réformée les 2. 3. 4. janvier 1727.*

## Les Brosses ou La Brosse.

Le texte de 1547 apporte des précisions peu encourageantes :

« Au lieu des **Brosses** n'a esté trouvé demourant aucune personne ; lequel lieu est fort ruyné, et parce le fault réparer pour y faire mestairye qui y sera nécess[air]e ; et avons esté advertiz que celluy qui dict estre *seigneur du lieu de La Gabillière* faict faire les jardins dudict lieu des Brosses et en prend le proffict. Et aussi qu'il fist labourer en l'année passée quatorze septrées de terre deppendans dudict lieu des Brosses, desquelles il a pris le revenu en ceste présente année ; et pour le présent, les dictes terres ne sont labourées comme l'on dict.

Davantaige, avons esté advertiz que ledict *[seigneur]*[43] *de La Gabillière* a emmené les huis de la maison dudict lieu des Brosses ».

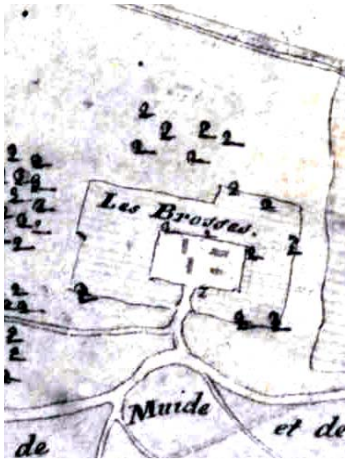


Fig. 30 : Plan de 1745 : Les Brosses

Fig. 31 : Plan de 1787 : Les Brosses.

Le lieu apparaît, en tant que métairie, sur le plan de 1600 (avec un bois des Brosses), les plans de 1745, de 1810, de 1787, de 1913.

Ont habité ce lieu :

« 1691 : Anne Heillaud, épouse de Pierre Gendrier,

1706-1709 : Deschamps y tient le « magasin à bestiaux du seigneur de Saumery »,

1730-1741 : Jean Hamet, fermier, époux de Anne Bruyères,

1754 : Jacques Dallon, fermier ou domestique,

1757-1782 : Pascal Defins, époux de Madeleine Huet, puis de » Madeleine Dépezo,

1783-1785 : Louis Defins fils, époux de Françoise Chavigny,

1789-1795 : René-Toussaint Potin, époux de … Champenois »[44].

Fig. 32 : aujourd'hui.

René Potain est fermier en 1788 et 1789[45], bail[46] renouvelé le 27 octobre 1789, et fermier également en 1794[47].

[43] Mot manquant dans le texte, apparemment implicite.
[44] Aménagement 1997/2011.
[45] Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.
[46] A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.
[47] A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; acte notarié du 26 floréal an II (15/05/1794).

« Le fermier a considérablement amélioré le domaine par des défrichement. Il y a donc une justice à le laisser jouir les neuf années [du bail]. La nation y trouvera son compte. Il était fort arriéré[48] au moment de l'arrivée du vérificateur. Peu à peu, il se libère[49] ».

Des réparations[50] sont adjugées en 1801 : reconstruction d'une partie de la grange, du pignon sud, charpente, couverture, porte ; reconstruction du four ; enduits intérieurs et extérieurs de la chambre du fermier ; terrassage entier [51] du grenier et ceux à faire en recherche[52] dans la chambre du fermier ; charpente du puits, margelle en maçonnerie.

L' « état[53] des baux expirent au 11 brumaire an XIII » recense la métairie de la Brosse avec 28 hectares de terres, dont René Potain est fermier .

L'état des baux[54] de 1804 attribue 28 ha de terres et 4 en prés à La Brosse. La veuve René Potain tient la ferme jusqu'à cette date.

La métairie est encore exploitée en 1806 puisque : «…[55] la Gabillière à laquelle la Brosse sera réunie… ».

Le dénombrement général des bâtiments[56], de 1786, n'en fait cependant pas état, non plus que le document Lault de 1817.

L'abandon des bâtiments eut donc lieu eut donc lieu en 1806 ou dans les quelques années qui ont suivi. Prudhomme retient 1806.

Aujourd'hui quelques pierres et fragments de tuiles, non loin d'un parking forestier.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les Brosses | Mi023/1 | 539.1 | 2294.455 |

[48] En retard dans ses paiements.
[49] Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.
[50] A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).
[51] Réfection totale en terre battue du sol du grenier.
[52] Boucher les trous du sol en terre battue.
[53] Daté du 8 floréal an XII, soit du 28 avril 1804. A. D. 41, Q 295.
[54] A.D. L.-et-Ch., Q 295.
[55] A.D., L.-et-Ch., Q 295.
[56] Par ordre du marquis de Polignac, A. D. 41, 2 A 7.

## La Hannetière et la Petite Motte.

Fig. 33 : Petite Motte, Hannetière et métairie non logée.

« Sur le territoire de St-Dyé, une partie de la seigneurie de *La Motte-du-Bois* fut enclose dans le parc de Chambord. D'où les fermes de La Grande Motte (devenue Anetière) et de la Petite Motte » [57].

A la Hannetière, on ne constate aucun relief s'apparentant à une motte. Les bâtiments ressemblent à des constructions anciennes, mais n'en sont pas et leur état est excellent. Ils sont utilisés à des activités en liaison avec la chasse.

Seulement quelques rares tessons de tuiles à la Petite Motte, sur une plate-forme fossoyée de 90 mètres sur 55.

Une autre plate-forme rectangulaire se situe à deux cents mètres au nord de cette dernière et fait référence à l'une des deux métairies non logée citée dans le texte de 1547. En effet, il n'y a absolument aucun reste qui puisse témoigner d'une construction. Cet enclos devait simplement servir à l'enfermement du bétail pour la nuit.

Dans ses dernières lignes, le texte de 1547 apporte ceci :

« Au lieu de **La Lanetière**[58] avons trouvé *Gillet Roullet* qui demoure audict lieu depuis la toussainctz dernière passée, comme il dict, et a labouré quatre septrées de terre dudict lieu, et a deux vaches ; et audict lieu l'on peult faire une bonne mestairye et y adjouster des terres de La Bretasche et de la mestairye de La Mothe.

Au lieu et mestairie de **La Mothe,** n'avons trouvé personne demourant et est ledict lieu ruyné, et en ont ostez les huis[59] des maisons dudict lieu ; mays par qui, ne l'avons peu scavoir[60] ; _____ nous a dict ledict *Roullet* que les *chartiers de Sainct Dyé* qui passent souvent par devant ladicte maison les peuvent avoir prys.

Aussi nous a rapporté ledict *Roullet* que les terres des **deux mestairyes non logées**, assis pres ledict lieu de La Mothe, qui esté baillées par le *cappitaine* dudict Chambort à *Pierre Boneur* et aux *Goussaulx*, mais combien ilz luy en font de ferme, ne sceu, synon qu'il avoict dire qu'ilz en sont à la raison de deux solz six deniers tournoys ou deux solz t[ou]rnoys pour chacune septrée ; l'une septrée portant l'autre ».

Le plan de 1600 montre l'Anetière et, plus au sud, deux maisons dont le nom ne figure pas. Leur place, en triangle avec l'Anetière et Bournigal, à proximité du bois de la Motte, plaide pour qu'il s'agisse de la métairie de la Motte (ou Petite Motte).

---

[57] Prudhomme, *op. cit.*, p. 138.

[58] Au vu du projet de lui réunir les terres de la Bretasche et de la Mothe, il ne peut s'agir que de la métairie de La Hannetière.

[59] Portes et fenêtres (huisseries).

[60] « ne l'avons pu savoir ».

Ont habité La Motte :

« 1650 et 1690 : Jacob Simoneau,

1690 : Décès de Michel Hamet, époux de Marie Ledoux,

1691 : décès de Jacques Ledoux (74 ans) « à la métairie de la Motte »,

1699 : décès de Jacques Simon (42 ans), « laboureur à la Motte »,

1707-1709 : Pierre Rentien (100 livres par an),

1721 : Paul Guillon

1728 : Sulpice Michou, époux de marthe …,

1731-1735 Barthélémy Denis, époux de Anne Rousseau, métayer,

1763 : décès de Sylvain Pain, fermier à la Motte,

1756 : Antoine Marchand, époux de Elisabeth Compain,

1759-1767 : Claude Beaufour (décédé en 1767 à 54 ans), époux de Anne Bonsens,

1767-1770 : Claude Beaufour, fils,

1772/1785 : Barthélémy Ferrasson (décédé en 1785 à 45 ans, époux de Madeleine Boulhier (décédée en 1780 à 38 ans). Barthélémy Ferrasson était marié en premières noces à Anne Huet (décédée en 1775). Il était fils de Barthélémy Ferrasson, fermier au Verger de 1757 à 1778 »[61].

Fig. 34 : Plan de 1600 : Deux maisons, sans nom, qui sont « La Petite Motte ».

La table des noms cite :

1. La Lanetière. Mestairie
2. La Motte. Mestairie
3. Taillis de la Motte et fougere environ 40 arpents
4. Estang de la Motte. »

Le Plan de 1745 cite ces deux métairies et le bois de la Motte.

Le plan de 1787 montre les deux métairies. Louis Deffin (et Françoise Chauvigny, sa femme) est fermier (bail conjoint[62] de la Hannetière et de la Petite Motte du 2 juillet 1786) en 1787[63], et 1788 et 1789[64].

Le dénombrement général de 1786 ne cite pas la Hannetière.

[61] Aménagement 1997/2011.
[62] A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.
[63] A.D., L.-et-Ch., 2 A 6.
[64] Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

L'état[65] du 20 octobre 1791 n'y fait pas allusion.

Ci-dessous .

Fig. 35 : Plan de 1745 : même endroit.

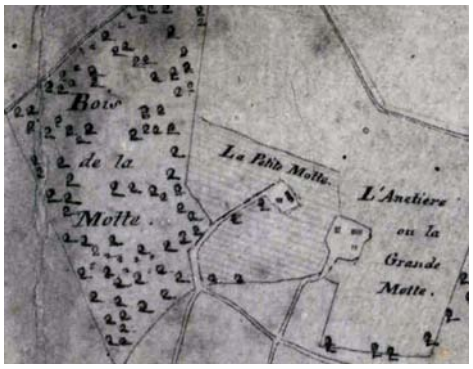


Le 29 janvier 1793, le domestique de Gautry, fermier à La Motte est surpris à charger du bois au canton de La Bruyère et Gautry est jugé[66] et condamné à quinze livres d'amende et autant de restitution.

L'état des baux[67] de 1804 attribue 46 ha de terres et 5 en prés à la Hannetière. Louis Deffaings est fermier jusqu'à cette date.

Des réparations[68] sont adjugées en 1801 :

à la Petite Motte : enduits aux murs er pans de bois, extérieur et intérieur de la chambre du fermier ; dépose et repose du jambage en pierre de la porte de cette chambre ; rétablir le foyer ; à la cloison de refend séparant la chambre de la grange, torchis aux entrevous[69] ; reconstruction de la baie en pierre dure de la porte de la grange ; cette baie en plein cintre étant maintenant dans une ruine totale, sera refaite en baie carrée ; une porte à deux vantaux pour cette baie ; exhaussement du pignon des bergeries du côté du couchant ; reprise de maçonnerie au mur de séparation entre les bergeries ; portes, charpente, couverture ; mangeoires scellées en maçonnerie.

à la Hannetière : enduits et bouchements de trous en maçonnerie au pignon du bâtiment du fermier du côté du couchant ; idem les murs du toit à porc adossé à ce pignon ; récartage en carreaux neufs de la chambre du fermier y compris le contre cœur[70] de la cheminée et le foyer ; à l'étable dite le toit aux bœufs, reconstruction en entier du pignon du côté du levant, et en partie du mur du côté du nord ; enduits intérieurs et extérieurs des murs des bergerie et toit aux vaches ; couverture ; portes, fenêtres, serrurerie.

Des réparations sont à nouveau entreprises en 1805 à la Petite Motte et à la Hannetière[71].

L'état des baux de 1806[72] témoigne : « …la hannetière à laquelle on joindra la petite motte… ».

---

65 A.D. L.-et-Ch., Q 1030.
66 A.D. L.-et-Ch., Q 1705.
67 A.D. L.-et-Ch., Q 295.
68 A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).
69 Intervalles entre les poteaux de bois.
70 Le contre cœur est le fond de la cheminée, la partie verticale contre laquelle s'appuie le bois. Le foyer en est la partie horizontale.
71 A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.
72 A.D., L.-et-Ch., Q 295

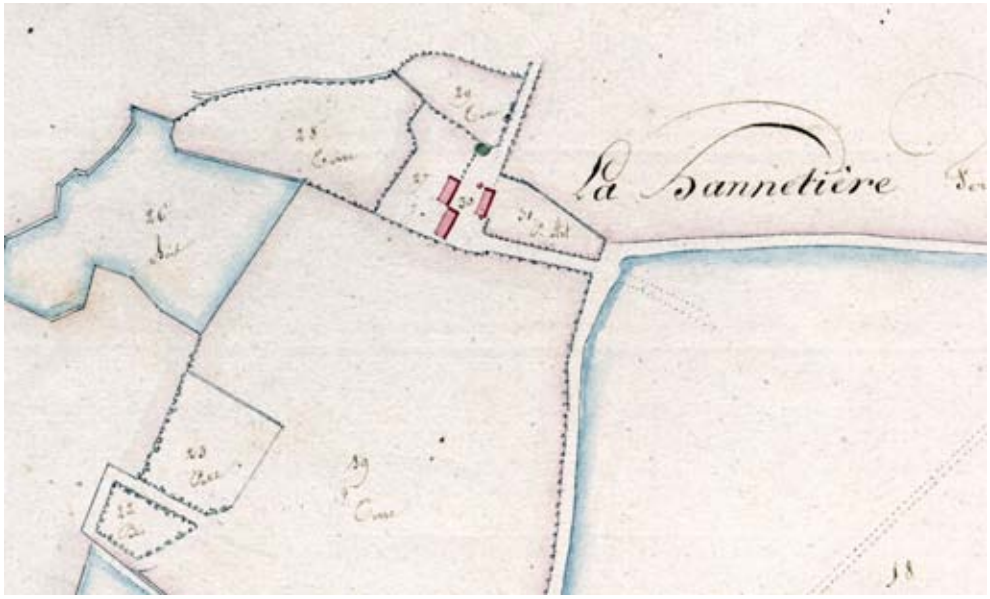


Fig. 36 : 1819, cadastre napoléonien ; la Hannetière et en bas à gauche, la plate-forme fossovée de la Petite Motte. sans aucun bâtiment..

Le plan de 1810 signale que la Hannetière et la Petite Motte ont été réunies, mais ne fait pas mention de la destruction de l'une ou l'autre.

Des réparations importantes[73] (fournil, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie) eurent lieu en 1839.

Prudhomme donne 1806, comme date de suppression de la petite Motte, et J.-P. Perdriel[74] envisage l'arrêt des activités agricoles de la Hannetière vers 1960.

| | | | |
|---|---|---|---|
| La Hannetière | Mi059/1 | 540.1 | 2293.68 |
| La Petite Motte | PF058/1 | 539.775 | 2293.56 |
| Métairie non logée | PF002/1 | 539.79 | 2293.76 |

[73] A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).
[74] Repris par A. Prudhomme, *op. cit.*.

## Le Pinay.

« Et de là nous sommes transportez au lieu du **Pynet** qui est ung lieu bien basty et auquel l'on peult faire une bonne grosse mestairue ; auquel lieu avons trouvé *Pierre Taillandier* demourant audict lieu qui nous a dict le tenir du *feu seigneur de La Garenne*, gard[e] des forestz ; et de présent, le tient de *sa veufve* et y est demourant depuis pasques dernières ; et faict à moictyé neuf ou dix septrées de terre et a huit chefs[75] de bestes à corne et quatre vingtz chefs de brebiz, lequel bestial il tient a moictyé de ladicte *veufve* ; et oultre a dict avoir six beufs dont luy appartient ung, et les autres il les tient à louage pour labourer lesdictes terres »[76].

La métairie apparaît sur tous les plans utilisés pour cette étude, y compris sur la carte I.G.N. puisque l'activité agricole est toujours en cours.

La table des noms[77] note : « Le Pinet. Mestairie, anciennement commandrie ». Cette précision interpelle. Quelle commanderie ? Probablement, faut-il aller au plus simple : résidence d'un des lieutenants de la capitainerie (le feu seigneur de la Garenne ?).

En 1785 -1786, la ferme[78] est créditée de près de 48 arpens de terre en trois pièces.

Fig. 37 : Plan de 1600 ; le Pinay.
Le mur de Chambord est à l'est. Le plan anticipe sur la réalité. A cette date, le mur n'est pas construit.

La table des fermes[79] de 1784/1787 donne Claude Michel fils, fermier en 1787 ; Michel fils et Denis Huet[80] se partagent la ferme en 1788 et 1789. Denis Huet et Marie Hubert, sa femme sont les preneurs du bail[81] du 27 juillet 1788 et est encore fermier en 1794[82].

« Détestable fermier sous divers rapports. Il laisse tout dépérir. Malheureusement, il jouit en vertu d'un bail devant notaire du 27 juillet 1788. Ses bestiaux ont été saisis. Il est à désirer que cet acte de rigueur le décide à quitter les lieux[83] ».

Des réparations[84] sont adjugées en 1801 :

A la chambre du fermer deux panneaux verre et plomb pris aux magasins et montés sur chassis ; torchis, puis enduits nécessaires aux pans de bois, aux séparations des écuries, étables et bergeries ; enduits sur le torchis aux pans de bois en dehors ; réparation des

---

75 Huit têtes.
76 A.N. $Q^1$ 463, 1547.
77 A.N. $Q^1$ 302, 1676 – 1726.
78 A.D. L.-et-Ch., 2 A 7.
79 A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.
80 Ou Suet. Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.
81 A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.
82 A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; acte notarié du 26 floréal an II (15/05/1794).
83 Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.
84 A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

sousmurages ; enduits à l'extérieur des murs du bâtiment du fermier ; la couverture du bâtiment du fermier et de ceux en retour des écuries, toits aux vaches, bergerie et fournil sera faite sur latis neuf et tuile au quart, le surplus réparé ; la toiture de la grange sera relattée à neuf aux deux tiers[85] avec tuile, le surplus repiqué et émoussé ; aux murs de la grange dedans et dehors, tous les enduits nécessaires.

L'état des baux[86] de 1804 attribue 33 ha de terres et 6 en prés au Pinay. Jacques Michou est fermier jusqu'à cette date.

D'autres réparations sont entreprises en 1805[87].

En 1806, aucune modification n'est prévue pour : « le pinai qui reste comme il est ».

Le document Lault décrit ainsi la ferme en 1817 :

une chambre à feu, solivée, planchayée, partie carrelée et partie pavée en médiocre état, une porte coupée ayant ses bandes et gonds, loquet à pomier, deux verrous, serrure en fer et sa clef, une croisée à un panneau en plomb, deux carreaux manquants, un volet et une targette, autre croisée à un panneau en plomb fermée d'une targette, un contrevent avec ses bandes, gond, loquet à poucier et un verrou[88],

une écurie,
une laiterie,
un poulailler,
une vacherie,
autre vacherie
un fournil, four à cuire pain,
une grande grange,
un ballier[89],
un grand logereau servant d'étable,
une fontaine murée servant de puits.

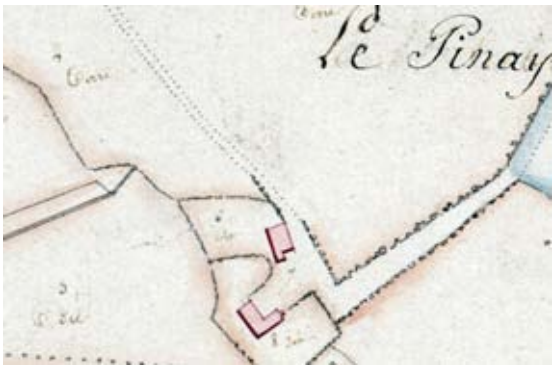

Fig. 38 : 1819, cadastre napoléonien ;

La surface de l'exploitation est aujourd'hui d'environ 125 hectares.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le Pinay | Mi145/1 | 542.55 | 2293.03 |

[85] Calcul d'après les surfaces mentionnées.
[86] A.D. L.-et-Ch., Q 295.
[87] A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.
[88] Ce paragraphe *in extenso*, pour apprécier l'abondance des détails, volontairement réduits ailleurs.
[89] Bescherelle : « Lieu d'une grange où l'on met les débris des pailles provenant du battage et du vannage des grains ».

## Maurepas.

La date d'incorporation de Maurepas au parc de Chambord est connue au moins par un document[90], daté du « 18e aoust de l'année 1713 ».

Les héritiers de « noble homme Jean le Hutteur, Sr. de Maurepas » sollicitent une décharge d'une somme de soixante livres demandée à leur fermier pour les moulins de la Tour Jacquemart[91], dont ils sont propriétaires. Propriétaires, oui ; mais par échange qu'avait fait le roi avec le seigneur de Maurepas « des biens et héritages qu'il avait au-dedans du parc de la maison royale de chambord, … dès le 26 octobre 1540 ». Cet échange royal devait, selon les héritiers, leur garantir un dégrèvement perpétuel des redevances dues pour ces moulins. A cet acte était jointe « une copie collationnée … du contract d'echange », copie qui a disparu aujourd'hui

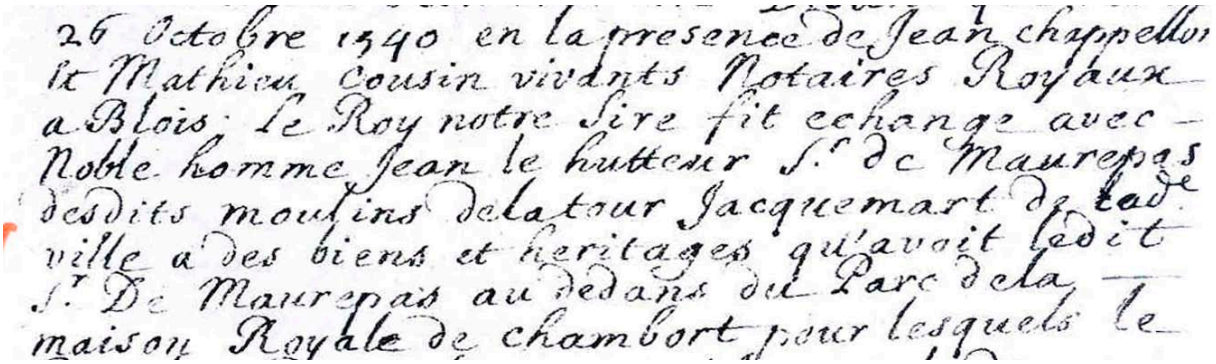
26 Octobre 1540 en la presence de Jean chappellon
et Mathieu Cousin vivants Notaires Royaux
a Blois, le Roy notre Sire fit echange avec
Noble homme Jean le hutteur S.r de Maurepas
desdits moulins de la tour Jacquemart de lad.
ville a des biens et heritages qu'avoit ledit
S.r De Maurepas au dedans du Parc de la
maison Royale de chambort pour lesquels le

Fig. 39 : Echange des biens de Maurepas à Chambord, contre les moulins Jacquemart à Romorantin.

Ceci confère à Maurepas une ancienneté similaire à celle des métairies déjà examinées. Maurepas, cependant, est marqué d'une originalité : à quelques deux cents mètres des bâtiments disparus de la métairie se trouve encore une chapelle, dédiée à St Marc, figurée sur le plan de 1600.

Les envoyés du roi Henri II écrivent :

« Au lieu de **Maurepas** avons trouvé ung autre lieu bien basty et auquel avons trouvé *la femme de Robert Villiers* demourant aud[ict] lieu ; qui nous a dict tenir la mestairye d'icelluy lieu à moictié de fruictz de *Pierre Godart*, li[eutena]n des gardes dudict parc ; et que son mary a labouré en ceste présente année une mouée de terre deppendan d'icelle mestairye ; et qu'ilz ont audict lieu quatre beufs, une vache, deux ou troys veaulx, lequel bestial ilz tiennent a moictié de fruist dudict *Godard* [92]; et oultre nous a dict que ledict *Godart* tient la principalle maison dudict lieu laquelle il a faict réparer.

Et est l'enclosture de la court de lad[icte] principalle maison faicte et close de viel boys des maisons dudict parc, démolyes de par ledict *Godart* ».

Mais ils ne mentionnent pas la chapelle.

---

[90] Archives communales de Romorantin-Lanthenay, dossiers « Moulins de Romorantin », Archives Delaune, communiqué par Martine Vallon, Directrice du Musée de Sologne.

[91] A Romorantin.

[92] L'orthographe varie de ligne en ligne.

Faut-il souligner que, déjà, un lieutenant de la capitainerie procédait à des destructions de maisons du parc, pour, avec les récupérations, agrémenter son lieu de résidence ? Cette information officialise le nombre considérable de bâtiments découverts sur le parc.

« A une petite distance du jardin, Henri II avait fait établir en 1556, un jeu de « *pallemaille* », au lieu appelé Maurepas. Il avait donné l'ordre, à cet effet, à Claude de Bombelles, commissaire des bâtiments de Chambord, de faire faire « des allées, depuis le jardin du chasteau, tirant au buisson de Maurepas, avec un pont et une chaussée sur la prairie par laquelle on va audit buisson », et par d'autres lettres, il lui enjoignait encore « de se faire délivrer le nombre et quantité de peupliers, ormeaulx, chesneaulx et autres arbres qu'il verroit estre nécessaires », pour planter le long de ces allées[93] ».

Fig. 40 : Plan de 1600 ; fermes et chapelle de Maurepas.

La table des noms mentionne :

« Saint Marc, ou chappelle de Maurepas.
Maurepas. Mestairie ».

Lesueur[94] en dit quelques mots :

« Cette chapelle aurait fait anciennement partie de la paroisse de St-Dié. C'est un petit édifice de plan rectangulaire, couvert d'un lambris[95] ménagé à l'intérieur d'une haute toiture reposant sur des murs bas. La façade est percée d'une porte en anse de panier surmontée d'une fenêtre murée. Deux fenêtres jumelles et un oculus s'ouvraient dans le mur de chevet. Une petite chapelle latérale flanque la face sud. Le tout ne paraît pas antérieur au XVIe siècle ».

Le plan de 1745 figure deux maisons (mais pas la chapelle), celui de 1787 note la chapelle et une (peut-être deux) maison.

Ont habité à Maurepas :

« 1668 : Etienne Guillemin, époux de Marie Champigny, à la maison de Maurepas,
1669 : Claude Chastelin, époux de Jeanne Bourgeon ; Noël Ferrasson,
1708-1709 : Jacques Boucher,
1722-1727 : Claude Haslé, époux de Margueritte Métivier,
1768-1770 : Louis Chansibault (décédé en 1770), époux de Anne Huet,
1771 : Louis Chansibault, fils,
1772-1786 : François Chansibault, époux de Anne Huet »[96].

La table des fermes[97] de 1784/1787 annonce « Maurepas supprimée ».

Un état des fermes de 1790[98] observe que la métairie est « à affermer. [Maurepas] était entrepôt ; en très bon état ».

---

93 De Croy, *op. cit.*, p. 175.
94 Frédéric Lesueur, *Les églises de Loir-et-Cher*, Picard, Paris
95 Plus de lambris aujourd'hui.
96 Aménagement 1997/2011.
97 A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

1791 : Une « Note particulière pour servir à faire connaître ce qui se commet de délits[99] » signale :

« La ferme ou habitation de Maurepas faisant ci devant un des établissements du haras est maintenant occupée par 25 chevaux de ceux qui ont été vendus et qui y sont nourris tout franchement dans les prairies où le haras même n'allait pas ; il y a dans la même habitation une vingtaine de bœufs que des particuliers du dehors y ont mis pour les engraisser et personne n'y donne d'ordres contraires ».

L'état[100] des terres et des batimens de 1791 décrit ainsi la métairie :

« Maison, grange, écurie, le tout en bon état ; les terres (54 arpens) autour de la maison et les prés (10 arpens) auprès de la maison du côté de la rivière ». Il y a 6 bœufs, 6 vaches, 1 toreau et 3 chevaux. Il faudra tenir 100 bêtes à laine. Revenu présumé : 360 livres.

Fig. 41 : La chapelle de Maurepas (2006).

Le texte précisant la mission de M. Dumaneuf[101], du 3 octobre 1791, demande que faire de Maurepas, réunie jusque là au haras.

1792 : « On peut y mettre 250 bêtes à laine ; il y faudrait construire une écurie[102] ».

Jean-Baptiste Chareniau est fermier depuis le 1er novembre 1791[103].

L'état des fermes de[104] 1800 donne pour fermier le citoyen Charmau[105]. Il ajoute :

---

98 A.D. L.-et-Ch., Q 1705, sans date. Daté par comparaison des dates d'occupation des métairies par les fermiers cités.

99 A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; 2 août 1791, non signée. A cette époque les gardes n'étaient pas payés depuis deux ans.

100 A.D. L.-et-Ch., Q 1030.

101 A.D. L.-et-Ch., Q 1705

102 A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; avis de la municipalité du 7 novembre 1792.

103 Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

104 A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 2 novembre 1800.

« Ces bâtiments consistent en un corps de logis compose d'une chambre à feu, une grande grange qui sert tant pour grange que pour des écuries, un appenty derrière, four au pignon du bâtiment du côté du levant, et une autre grange séparée appelée la chapelle de Maurepas.

Construit en maçonnerie et couvert en thuile ».

Les réparations les plus urgentes consistent en réparation de couverture, terrassage de grenier, séparation à faire dans la grande grange, pour faire une sorte de chambre pour coucher les filles, la chambre du fermier étant trop petite ; plus la façon d'un boys de porte avec la réparation de l'appenty, montent à 220 f.

La séparation à faire dans la grange est très essentielle ainsy que la porte à construire, le fermier n'ayant que pour se loger, luy et ses domestiques femelles qu'une petite chambre à feu ».

Le bail de Maurepas est adjugé[106] à partir du 1er novembre 1800 au citoyen François Michel à l'extinction du 8 ème feu. « …une belle grange et deux écuries comprise celle de la chapelle… »

Fig. 42 : Maurepas ; le vaisseau de la chapelle, aujourd'hui.

Des réparations sont entreprises en 1805[107].

La correspondance Corbigny – Fontenay de 1806 projette de réunir Maurepas à la Guionière

Le plan de 1810 note que la métairie et la chapelle sont supprimés.

En 1815, la chapelle était utilisée comme magasin à foin : le 1er juin, il s'y trouvait 603 bottes. Cette pratique a perduré (avec des interruptions ?) jusque dans les années soixante, où j'ai pu voir du foin en réserve dans la chapelle.

---

[105] Jean-Baptiste Charniaux. A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 27 floréal an II (16/05/1794). Ou Charmand.

[106] A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès-verbal d'adjudications des biens nationaux dépendant du domaine de Chambord, daté du 9 vendémiaire an 9, soit du 1er octobre 1800.

[107] A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.

Le document Lault de 1817 joue les juges de paix en précisant :

« Au lieu nommé la chapelle de Maurepas où il existe un bâtiment servant autrefois de chapelle, ayant une porte au pignon vers couchant, … au-dessus une ouverture d'ancienne croisée qui n'a ni contrevent, ni ferrure, ni vitrage … ».

Le même texte inventorie :

« Bâtiment de la métairie de Maurepas, occupé par Pinson, fermier ;

chambre d'habitation carrelée, solivée, planchayée, four à cuire le pain, une croisée à un vantail, deux panneaux en plomb, quatre carreaux cassés…

le cellier …

une grande vacherie, solivée et planchayée, garnie de ses râteliers …, un garde foin …, un escalier …, une lucarne sur le dit bâtiment avec sa porte, … grenier sur le tout se prolongeant sur une ferme de la grange …

la dite grange de trois fermes dont deux solivées et planchayées, … garnie de râteliers … comme servant autrefois d'écurie aux chevaux …

la cour en bon état … »

Le texte compte encore le pré bas et le pré haut de Maurepas de surfaces inconnues.

Maurepas avait donc un fermier en 1817 et il semble ne pas être plus mal loti que d'autres.

« 1822-1835 : Marcou Breton, précédemment à la Gabillière est fermier (bail résilié au 1/11/1835),

1837 : Marcou Breton, fils (25 ans), époux de Sylvine Boisquillon, tient encore la ferme »[108].

En 1838, une partie des bâtiments fut démolie, avec consigne de « descendre la thuille et la charpente » ; une partie de la vacherie fut démolie en 1839[109].

Fig. 43 : 1819, cadastre napoléonien ; Maurepas, et, comme il est dit : « chapelle servant de grange ».

Prudhomme envisage la suppression de Maurepas en 1840.

En 1843, démolition de la maçonnerie d'un corps de bâtiment, et « avoir enthoisé et trié le moellon et avoir choisi le moellon propre à faire des bordures aux chaperons des murs du parc ».

[108] Aménagement 1997/2011. Ce document note « Disparue en 1842 ».
[109] A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Maurepas | Chapelle St Marc 184/1 | 541.67 | 2291.635 |
| | Mi183/1 | 541.51 | 2291.45 |
| | Mi183/2 | 541.49 | 2291.4 |

Le plan de 1913 note une chapelle à Maurepas et une chapelle au Périou, cette dernière n'ayant jamais existé, comme démontré à la page 27.